

**OBJET**        **Travaux spécialisés d'élagage des arbres sur le territoire de la Ville de Saint-Denis**  
                  Approbation du marché  
                  Autorisation de lancer la consultation et de signer les marchés et les actes y afférents

---

La Ville assure actuellement l'élagage des arbres de son territoire afin d'assurer la sécurité des administrés sur le domaine public et dans tous les établissements scolaires, bâtiments et fonciers communaux du territoire. Les services de la Ville prévoient le traitement préventif (entretien) et/ou curatif (urgence) du parc arboré. Actuellement, le territoire a été réparti à parts égales en deux lots géographiques, la zone Est et la zone Ouest (délimitées par la Ravine des Patates-à-Durand).

Face au besoin croissant d'entretien du parc arboricole communal, il est proposé de renforcer les moyens mis en œuvre pour l'élagage des arbres en lançant un nouveau marché, sans montant minimum ni maximum et en conservant la décomposition du marché en deux zones géographiques :

✓ Zone géographique Est

Lot 1 : avec hauteur d'intervention inférieure à 3,50 m,  
Lot 2 : avec hauteur d'intervention supérieure à 3,50 m ;

✓ Zone géographique Ouest

Lot 3 : avec hauteur d'intervention inférieure à 3,50 m,  
Lot 4 : avec hauteur d'intervention supérieure à 3,50 m.

Ce découpage offrira plus de flexibilité dans la gestion budgétaire et opérationnelle du marché en fonction des urgences, notamment en période cyclonique.

Le marché sera donc :

- un accord-cadre, mono-attributaire, à bons de commandes sans montant minimum et ni maximum ;
- durée : marché conclu pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver le projet de consultation pour les travaux spécialisés d'élagage des arbres de la Ville, implantés dans les périmètres communaux autour des bâtiments, les établissements scolaires et sur du foncier communal ;

2° de m'autoriser (ou mon représentant) à lancer une consultation selon les caractéristiques suivantes :

- type de contrat : accord-cadre, mono-attributaire, à bons de commande sans montant minimum, ni maximum ;
- allotissement : 2 zones géographiques, dont la Ravine des Patates-à-Durand constitue la limite séparative, avec 2 lots chacun :

→ **Zone géographique Est**

- Lot 1 : avec hauteur d'intervention inférieure à 3,50 m,
- Lot 2 : avec hauteur d'intervention supérieure à 3,50 m ;

→ **Zone géographique Ouest**

- Lot 3 : avec hauteur d'intervention inférieure à 3,50 m,
- Lot 4 : avec hauteur d'intervention supérieure à 3,50 m ;

- durée du marché : marché conclu pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois ;
- estimation prévisionnelle : 600 000,00 € HT pour les 4 lots pour la première période de 1 an, renouvelable 2 fois soit une estimation prévisionnelle de 1 800 000,00 € pour la durée maximale du marché de 3 ans ;
- imputation budgétaire : chapitre 011 / article 611 du Budget principal de la Ville ;

3° de m'autoriser (ou mon représentant) à prendre toutes décisions concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que toutes les décisions concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

**OBJET**      **Travaux spécialisés d'élagage des arbres sur le territoire de la Ville de Saint-Denis**  
Approbation du marché  
Autorisation de lancer la consultation et de signer les marchés et les actes y afférents

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 25 juillet 2015 et le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu le RAPPORT N°18/2-003 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur JAVEL François au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

#### ARTICLE 1

Approuve le projet de consultation pour les travaux spécialisés d'élagage des arbres de la Ville, implantés dans les périmètres communaux autour de bâtiments, des établissements scolaires et sur du foncier communal.

#### ARTICLE 2

Autorise le Maire (ou son représentant) à lancer une consultation selon les caractéristiques suivantes :

- type de contrat : accord-cadre, mono-attributaire, à bons de commande sans montant minimum, ni maximum ;
- allotissement : 2 zones géographiques, dont la Ravine des Patates-à-Durand constitue la limite séparative, avec 2 lots chacun :

→ **Zone géographique Est**

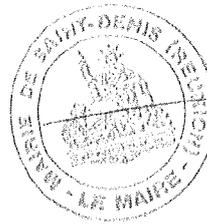
- Lot 1 : avec hauteur d'intervention inférieure à 3,50 m,
- Lot 2 : avec hauteur d'intervention supérieure à 3,50 m ;

→ **Zone géographique Ouest**

- Lot 3 : avec hauteur d'intervention inférieure à 3,50 m,
  - Lot 4 : avec hauteur d'intervention supérieure à 3,50 m ;
- durée du marché : marché conclu pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois ;
  - estimation prévisionnelle : 600 000,00 € HT pour les 4 lots pour la première période de 1 an, renouvelable 2 fois soit une estimation prévisionnelle de 1 800 000,00 € pour la durée maximale du marché de 3 ans ;
  - imputation budgétaire : chapitre 011 / article 611 du Budget principal de la Ville.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire (ou son représentant) à prendre toutes décisions concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que toutes les décisions concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget.



Pour le Maire absent  
Le 1er Adjoint

Jacques LOWINSKY